



Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/EC (REACH), 2015/830/EU

## Silicate

Date de rédaction : 01/09/2018

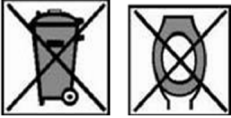
Version No 5.

Date de révision: 03/01/2022

1		SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE
1.1	<b>Identificateur de produit</b>  <b>Nom commercial:</b>	<b>SILICATE</b>
1.2	<b>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b>	Utilisations identifiées pertinentes : Amendement minéral basique d'origine naturelle riche en silice, calcium et magnésium, pour utilisation en culture hydroponique ou en terre. Utilisations déconseillées : Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la section 7.3 Système de descripteur des utilisations (REACH) : Aucune donnée disponible (non applicable).
1.3	<b>Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b>	
	Raison sociale	Terra Aquatica
	Adresse	4 Boulevard du biopole, 32500 Fleurance
	No de téléphone	+33 (0)5 62 06 08 30
	Adresse E-mail	<a href="mailto:info@terraaquatica.com">info@terraaquatica.com</a>
1.4	<b>Numéro d'appel d'urgence</b>	
1.4	Services médicaux / secours	<b>15</b>
	Pompiers et secours	<b>18</b>
	Police	<b>17</b>
	Ligne d'appel d'urgence de l' UE	<b>112</b>
	Centre d'information toxicologique ORFILA (INRS)	<b>01 45 41 59 59</b>
	Centre d'information toxicologique Sud Ouest	<b>05 61 77 74 47</b>

<b>2</b>	<b>SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS</b>	
<b>2.1</b>	<b>Classification du mélange</b>	
	Reg. 1272/2008/CLP	Conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP), le produit n'est pas jugé dangereux
	Pictogrammes obligatoires	Aucun
	Dangers pour l'homme	Une inhalation prolongée de la poudre très fine est irritante pour l'appareil respiratoire.
	Risques environnementaux	Aucun
	Dangers physico-chimiques	Aucun
<b>2.2</b>	<b>Éléments d'étiquetage</b>	
	Conformément au Reg. 1272/2008/CLP et ses adaptations	
	Pictogramme de danger	Aucun
	Mot de danger	Aucun
	Substance dangereuse à indiquer sur l'étiquette	Aucune
	Mention d'avertissement Phrases P (Reg. 1272/2008/CLP)	Aucune P102 Tenir hors de portée des enfants
	Mention de danger	Aucune
<b>2.3</b>	<b>Autres dangers</b>	
	Reg. 1272/2008/CLP	Aucun
<b>3</b>	<b>SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS</b>	
<b>3.1</b>	<b>Substances</b>	Non applicable
<b>3.2</b>	<b>Mélanges</b>	Mélange naturel de minéraux ne contenant pas de substances classées comme dangereuses pour la santé ou l'environnement conformément aux instructions des directives 67/548/CEE et/ou du règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et modifications et adaptations ultérieures). Composition : silice, calcium, magnésium
<b>4</b>	<b>SECTION 4 : PREMIERS SECOURS</b>	
<b>4.1</b>	<b>Description des premiers secours</b>	Aucun incident connu de dommages aux personnes ayant utilisé ce produit. Toutefois, en cas de doutes ou si des symptômes persistent, les mesures générales décrites ci-dessous devraient être adoptées :
	En cas de contact avec les yeux	Ne laissez pas la victime se frotter les yeux ou garder les yeux fermés. Soulever les paupières délicatement et rincer immédiatement et abondamment avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin ou un ophtalmologiste si douleur ou une irritation apparaissent.
	En cas de contact cutané	Laver la surface exposée à l'eau tiède savonneuse. Si la peau est rougie ou boursoufflée, si une irritation persiste, consulter un médecin.
	En cas d'ingestion /aspiration	Ne pas faire vomir. Consulter un docteur ou un centre antipoison.
	En cas d'inhalation	Aérer l'endroit et transporter la victime à l'air frais. En cas de difficultés à respirer, consultez un médecin dès que possible.

4.2	<b>Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	Aucune donnée n'est disponible.
4.3	<b>Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Traitement spécifique et immédiat : Traitement symptomatique Information pour le médecin : Aucune donnée disponible
<b>5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE</b>		
5.1	<b>Moyens d'extinction</b>	<p>Le produit n'est pas inflammable. Risque d'incendie faible du fait des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation.</p> <p>Moyens d'extinction appropriés</p> <p>En cas de maintien de la combustion, provoqué par manipulation, stockage ou usage non conforme, les moyens d'extinction suivants peuvent être utilisés : dioxyde de carbone (CO2), mousse, poudres chimiques, et en cas d'incendie étendu, également jet d'eau pulvérisé.</p> <p>Moyens d'extinction inappropriés</p> <p>En cas d'incendie, ne pas utiliser :</p> <p>Jet d'eau</p>
5.2	<b>Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	<p>Compte tenu de ses caractéristiques d'inflammabilité, le produit ne présente pas de risque d'incendie particulier soumis à des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation.</p> <p>Un incendie dans l'espace environnant produira souvent une épaisse fumée noire.</p> <p>L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.</p> <p>Ne pas respirer les fumées.</p>
5.3	<b>Conseils aux pompiers</b>	<p>Le produit n'est pas combustible. En cas d'incendie dans l'espace environnant, on peut utiliser des moyens d'extinction et des équipements de protection appropriés pour les autres matériaux présents (vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel), conformes à la norme EN469 pour un niveau de protection de base pour les incidents chimiques. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/EC.</p> <p>Dispositions supplémentaires</p> <p>Intervenir conformément au Plan d'Urgences Intérieur et aux Fiches d'informations relatives aux interventions en cas d'accidents et autres urgences. Supprimer toute source d'ignition. En cas d'incendie, réfrigérer les récipients et les réservoirs de stockage des produits susceptibles de s'enflammer et exploser résultant des températures élevées. Éviter le déversement des produits servant à éteindre l'incendie en milieu aquatique.</p>
<b>6 SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE</b>		

6.1	<b>Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	<p>Pour les non-secouristes</p> <p>Utiliser une protection respiratoire. Éviter la formation de poudre. Éviter de respirer les vapeurs/ brumes /gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel dans les zones de sécurité et ne permettre l'accès qu'à des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection individuelle appropriés (voir section 8).</p> <p>Ne pas inhaler la poudre.</p> <p>Pour les secouristes</p> <p>Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir section 8).</p>
6.2	<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	<p>Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Si cela se produit, en informer les autorités compétentes.</p> <div style="text-align: center;">  </div>
6.3	<b>Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	<p>Méthode de confinement : couverture des égouts</p> <p>Procédure de nettoyage :</p> <p>Rassembler par moyens mécaniques le produit déversé et éliminer les restes par jets d'eau. Prévoir une ventilation suffisante de l'endroit où a lieu le renversement de matière. L'élimination de la matière contaminée doit être effectuée conformément aux dispositions du point 13.</p>
6.4	<b>Référence à d'autres rubriques</b>	<p>Rassembler les restes dans un contenant identifié : voir point 13 pour l'élimination.</p> <p>Équipement de protection individuelle : voir la section 8</p> <p>Considérations relatives au retrait : voir la section 13.</p>
<b>7</b>	<b>MANIPULATION ET STOCKAGE</b>	
7.1	<b>Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	<p>Éviter la formation de particules en suspension et la dispersion du produit dans l'air.</p> <p>Adopter une ventilation adéquate dans les endroits où les particules en suspension se développent.</p> <p>Tenir à l'écart des flammes et des étincelles. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des sources de chaleur et des autres sources d'incendie.</p> <p>Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail.</p> <p>Se laver les mains après chaque utilisation.</p>
7.2	<b>Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités</b>	<p>Assurer une ventilation ou extraction locale adéquate.</p> <p>Conserver dans un endroit frais et sec qui permet une bonne circulation de l'air.</p> <p>Garder le récipient hermétiquement fermé, labellisé, dans un endroit sec et bien aéré.</p> <p>Fermer les récipients avant et après chaque usage afin d'éviter les sources d'humidité ou de chaleur.</p> <p>Ne pas stocker en présence de produits alimentaires.</p>
7.3	<b>Utilisations finales particulières</b>	<p>Pas d'utilisations finales particulières.</p> <p>Bonnes pratiques : conserver dans les récipients fermés. Fermer les contenants avant et après chaque usage afin d'éviter les sources d'humidité ou de chaleur. Entreposer dans des zones dont la chaussée est imperméable.</p>

<b>8</b>	<b>CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE</b>	
<b>8.1</b>	<b>Paramètres de contrôle</b>	Non applicables Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle
<b>8.2</b>	<b>Contrôles de l'exposition</b>	
	Contrôle technique approprié	Aucun contrôle particulier
	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)	Protection individuelle non nécessaire
	Protection des yeux et du visage	Non nécessaire
	Protection de la peau	Mains : Non nécessaire Autres : Non nécessaire
	Protection respiratoire	Non nécessaire, sauf en cas de sensibilité particulière : usage d'un masque
	Protection thermique	Non nécessaire
	Mesures de protection de l'environnement	Non nécessaires
<b>9</b>	<b>PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES</b>	
<b>9.1</b>	<b>Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</b>	
	Aspect	Etat physique : solide, poudre fine Couleur : grisâtre - verdâtre
	Odeur	Presque inodore
	Seuil Olfactif	Non disponible
	pH at 200 g/l	7.7
	Point de fusion	Non disponible
	Point de congélation	Non disponible
	Point initial d'ébullition ou intervalle d'ébullition	Non disponible
	Point d'éclair	Non applicable
	Taux ou indice d'évaporation	Non applicable
	Inflamabilité	Non inflammable
	Limites supérieures/ inférieures d'inflamabilité (LSI LII) ou limites supérieures/ inférieures d'explosivité (LSE, LIE)	Non disponible
	Pression de vapeur	Non disponible
	Densité de vapeur	Non disponible
	Densité relative	Non disponible
	Solubilité à 20°C	Insoluble
	Coefficient de partage n-octanol/ eau	Non disponible
	Température d'auto-inflammation	Non disponible
	Température de décomposition	Non disponible
	Viscosité	Non disponible
	Propriétés explosives	Non disponible
	Propriétés comburantes	Non disponible
	Oxidizing properties	Non disponible
<b>9.2</b>	<b>Autres informations</b>	

	Aucune	
<b>10</b>	<b>STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ</b>	
<b>10.1</b>	<b>Réactivité</b>	Pas de risques de réaction particuliers avec d'autres matériaux dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.2</b>	<b>Stabilité chimique</b>	Produit stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.
<b>10.3</b>	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de risque de réactions dangereuses dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.
<b>10.4</b>	<b>Conditions à éviter</b>	Pas de conditions particulières à éviter. Respecter les pratiques habituelles de précaution concernant les produits chimiques.
<b>10.5</b>	<b>Matières incompatibles</b>	Non disponible.
<b>10.6</b>	<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ne se décompose pas selon les utilisations prévues.
<b>11</b>	<b>INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Toxicité aiguë</li> <li>b) Corrosion cutanée / irritation cutanée</li> <li>c) Lésions oculaires graves/ irritation oculaire</li> <li>d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée</li> <li>e) Mutagénicité sur les cellules germinales</li> <li>f) Cancérogénicité</li> <li>g) Toxicité pour la reproduction</li> <li>h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</li> <li>i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</li> <li>j) Danger par aspiration</li> </ul>	<p>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>Aucun cas de dommage à la santé résultant de l'exposition au produit connu.</p>
	Informations sur les voies d'exposition probables	<p>Ingestion : effets sur la santé non connus</p> <p>Inhalation : possibilité d'irritation légère des voies respiratoires</p> <p>Exposition de la peau : pas d'effets connus</p> <p>Exposition des yeux : possibilité d'irritation oculaire légère</p>
	Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Pas de symptômes connus
	Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée	Pas d'effets connus sur la santé
	Effets interactifs	Données non connues
	Absence de données spécifiques	Pas de données disponibles
	Mélanges	Pas de données disponibles
	Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Non applicable
	Autres informations	Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle
<b>12</b>	<b>INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES</b>	

12.1	Toxicité	Non disponible
12.2	Persistance et dégradabilité	Non disponible
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Non disponible
12.4	Mobilité dans le sol	Non disponible
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Non requis
12.6	Autres effets néfastes	Pas d'effets néfastes connus
13	<b>CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION</b>	
13.1	Méthodes de traitement des déchets	Résidus non dangereux, ne requièrent pas de méthode de traitement particulière. Pas de propriétés physiques/ chimiques ayant une incidence sur le traitement des déchets.  Lorsqu'ils ne peuvent être réutilisés, les résidus ou déchets d'emballages contaminés en tant que tels doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux. Ils doivent être jetés dans des décharges autorisées. Conformément à la législation en vigueur, ne pas évacuer les eaux usées dans l'environnement.
	Code de liste des déchets	Non disponible
14	<b>INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT</b>	
Transport non dangereux. En cas d'accident et de renversement du produit, procéder conformément au point 6		
14.1	Nombre ONU	Transport non- dangereux
14.2	Nom d'expédition des Nations Unies	Transport non- dangereux
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	
	ADR IMDG OACI/IATA	Transport non- dangereux
14.4	Groupe d'emballage	Transport non- dangereux
14.5	Dangers pour l'environnement	Transport non- dangereux
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Transport non- dangereux
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexell de la convention MARPOL et au recueil IBC	Transport non- dangereux
15	<b>INFORMATIONS REGLEMENTAIRES</b>	
15.1	Reglementations/ Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	

	Reg. 1272/2008/CE	Le produit ne contient pas de substances pouvant être classées comme cancérigènes. 1 ou 2 selon Reg.1272/2008/CE et les mises à jour suivantes.
	Reg. 830/2015/CE (REACH)	Non applicable
	Risques particuliers	Aucun
15.2	<b>Evaluation de la sécurité chimique</b>	Evaluation non effectuée
16	<b>AUTRES INFORMATIONS</b>	
16.1	<b>Abreviations et acronymes</b>	<p>ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route</p> <p>NUMÉRO CAS: Chemical Abstract Service numéro</p> <p>CE50: Concentration qui donne effet à 50% de la population soumise à l'essai.</p> <p>NUMÉRO CE: Numéro d'identification dans ESIS (Archives européennes des substances existantes)</p> <p>CLP: Règlement CE 1272/2008</p> <p>DNEL: Niveau calculé sans effet</p> <p>EmS: Calendrier d'urgence</p> <p>SGH: Système mondial harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques</p> <p>IATA DGR: Règlement sur le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien</p> <p>IC50: Concentration mobilisatrice de 50% de la population soumise à l'essai.</p> <p>IMDG: Code maritime international pour le transport de marchandises dangereuses</p> <p>OMI: Organisation maritime internationale</p> <p>NUMÉRO INDEX: Numéro d'identification VI Annexe du CLP</p> <p>CL50: Concentration létale 50 %</p> <p>DL50: Dose létale 50 %.</p> <p>LEP: Niveau d'exposition professionnelle</p> <p>PBT: Persistant, bioaccumulant et toxique selon REACH</p> <p>PEC: Concentration prévisible dans l'environnement</p> <p>PEL: Niveau d'exposition prévisible</p> <p>PNEC: Concentration prévisible sans effets</p> <p>REACH: Règlement CE 1907/2006</p> <p>RID: Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par train</p> <p>TLV: Valeur limite de seuil</p> <p>TLV PLAFOND: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition de travail</p> <p>TWA STEL: Limite d'exposition à court terme</p> <p>TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée</p> <p>COV: Composé organique volatil</p> <p>vPvB: Très persistant et bioaccumulable selon la norme REACH</p>



16.2	<b>Références bibliographiques</b>	<p>Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)</p> <p>Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)</p> <p>Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)</p> <p>Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen Règlement (CE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)</p> <p>L'indice Merck. Ed. 10 Manipulation et sécurité chimique</p> <p>Niosh - Registre des effets toxiques des substances chimiques</p> <p>INRS - Fiche Toxicologique</p> <p>Patty - Hygiène industrielle et toxicologie</p> <p>N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials - 7 Ed., 1989</p> <p>Site web de l'Agence ECHA</p>
16.3	<b>Changements comparés à la version précédente</b>	<p>Date de révision : 03/01/2022</p> <p>Date version précédente : 02/03/2020</p> <p>Version : 5</p> <p>Modification : section 1.3</p>
16.4	<b>Note</b>	<p>Le produit indiqué ne requiert pas de FDS selon les exigences du REACH. Fiche établie à titre d'information.</p> <p>Cette fiche de sécurité est conforme aux exigences établies par le Règl. 830/2015/UE. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer tous les documents qui régissent son activité. L'utilisateur prendra sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation spécifique du produit. Toutes les exigences réglementaires mentionnées visent simplement à aider le destinataire à assumer ses responsabilités. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive.</p> <p>Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les informations contenues sont basées sur nos connaissances relatives au produit, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. De plus, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été créé.</p> <p>Le destinataire doit s'assurer qu'il n'est pas responsable de quoi que ce soit d'autre d'après d'autres textes que ceux mentionnés.</p> <p>Les informations décrivent les aspects de sécurité du produit. Elles n'ont pas pour objet de garantir des propriétés spécifiques.</p> <p>Il est de la responsabilité de nos clients d'observer les réglementations en vigueur.</p>